

Informations sur la garantie Moteurs immergeables

1. Le moteur immergeable Baldor-Reliance est garanti pour une période de 12 mois à partir de la date d'installation ou 18 mois à partir de la date de fabrication (selon le premier cas échu), d'être exempt de défauts de matériaux et de main d'oeuvre et d'être conforme à tous les plans et spécifications approuvés par Baldor Electric Company.
2. Si le moteur est immergé, il fonctionne avec succès jusqu'à 14 jours dans l'eau.
3. Si le moteur a fonctionné dans l'eau (cas d'inondation) pendant une période allant jusqu'à 14 jours, il doit être reconditionné par un atelier de réparation de moteur agréé de Baldor-Reliance aux frais du propriétaire. Le reconditionnement doit suivre les procédures MN403.
4. Si, pendant cette période, Baldor Electric reçoit de l'acheteur original une notice écrite d'un défaut présumé dans un tel appareil et, si l'appareil est jugé non conforme à cette garantie (l'acheteur ayant accordé à Baldor Electric un temps raisonnable pour effectuer les essais appropriés), Baldor Electric, à sa discrétion et à ses frais, répare l'appareil ou fournit un remplacement.
5. Quelle que soit l'option, Baldor Electric se réserve le droit d'exiger de l'acheteur original de livrer l'appareil dans ce but à un centre de service désigné, et l'acheteur original payera tous les frais de transport entrant et sortant, ainsi que la désinstallation et la réinstallation de la pompe le cas échéant. Baldor Electric prend uniquement en charge les coûts directs et actuels de réparation ou de remplacement de l'appareil comme indiqué ci-dessus.
6. Les coûts de main d'oeuvre pour les réparations effectuées dans le cadre de la garantie par Baldor Electric, ou par son centre de service désigné, sont pris en charge par Baldor Electric si la réparation est terminée dans un délai de 18 mois à compter de la date d'expédition à l'acheteur original.
7. Pour les moteurs réparés, la période de garantie doit être le restant de celle qui était fournie avec le moteur original.
8. Le moteur immergeable est équipé de thermostats d'enroulement du moteur. Les thermostats doivent être branchés selon le code électrique local, de l'État et / ou national.

Dans l'éventualité où les thermostats d'enroulement du moteur ne sont pas branchés, la garantie est annulée.
9. Les moteurs destinés à un entreposage à long terme doivent être stockés en conformité avec le manuel d'installation et de fonctionnement de Baldor Electric. Tout dommage du moteur provoqué par un entreposage incorrect annule cette garantie.
10. La garantie ci-dessus remplace toutes les autres garanties qu'elles soient explicites, implicites ou statutaires, y compris les garanties implicites de commerciabilité ou d'adaptation à une utilisation particulière ou de performance ou de garanties d'application et s'étend uniquement aux clients qui achètent auprès du vendeur ou

d'un distributeur désigné. La Société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de dommages spéciaux ou consécutifs, ou de toute autre perte, dommage ou dépense de n'importe quelle nature, y compris perte de profits, résultant du présent accord ou de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser les services fournis au termes du présent accord.

Aucun employé, agent, représentant ou tout autre personne n'est autorisé à donner des garanties au nom de Baldor Electric, ni d'assumer au nom de Baldor Electric toute autre responsabilité relative à l'un de ses produits, sauf en cas d'accord écrit du siège social de Baldor Electric Company.